

INFO AGA

Janvier 2011

Augmentation du maximum de la rémunération annuelle assurable

Depuis le 1er janvier dernier, le gouvernement fédéral a augmenté le maximum des gains assurables au titre de l'assurance-emploi de 43 200 \$ à 44 200 \$. Par conséquent, le nouveau montant maximal des prestations d'assurance-emploi s'établit à 468 \$ par semaine au lieu de 457 \$.

Par ailleurs, si votre régime d'assurance collective prévoit le versement de prestations d'indemnité hebdomadaire dont le maximum équivaut à celui de l'assurance emploi, un ajustement a été effectué sur la facture du mois de janvier pour rendre compte de ce changement.

Si le montant maximal des prestations propre à votre régime d'indemnité hebdomadaire est inférieur à 468 \$ par semaine, et que vous participez au programme de réduction des cotisations d'assurance-emploi, vous devrez modifier votre régime afin que les prestations hebdomadaires soient d'au moins 468 \$ afin de demeurer admissible au programme.

Nouvelles modalités 2011 - Mutualisation

La Société de compensation en assurance médicaments du Québec est une entité privée constituée depuis le 1er août 1997, en accord avec l'exigence imposée à l'industrie des assurances en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'assurance-médicaments.

Le système de mutualisation ainsi créé est le seul mécanisme reconnu par le gouvernement du Québec, et la Société de compensation en assurance médicaments du Québec le seul organisme habilité à veiller à la bonne gestion de ce mécanisme établi conformément à la loi.

Son principal objectif est de permettre aux titulaires de contrats d'assurance collective de se prémunir contre l'impact financier de demandes de règlement importantes de frais de médicaments.

En 2010, la SCAMQ a révisé les modalités de mise en commun en prévoyant une couverture étendue aux régimes d'avantages sociaux non assurés pour y inclure les régimes allant jusqu'à 1 499 certificats.

Il est important de noter que depuis le 1er janvier 2011 les nouveaux paramètres indiqués dans le tableau ci-après se reflètent dans votre facturation mensuelle.



GROUPE FINANCIER AGA INC.

Taille du groupe (nbre de certificats)	Seuil par certificat	Facteur annuel	
	2011	Sans personne à charge	Avec personne à charge
Moins de 25	5 000 \$	136,00 \$	374,00 \$
Entre 25 et 49	13 000 \$	63,00 \$	175,00 \$
Entre 50 et 124	24 000 \$	24,00 \$	66,00 \$
Entre 125 et 249	39 000 \$	9,00 \$	26,00 \$
Entre 250 et 499	60 000 \$	4,00 \$	11,00 \$
Entre 500 et 999	80 000 \$	2,00 \$	5,50 \$
Entre 1 000 et 1 499	100 000 \$,75 \$	2,25 \$
1 500 et plus	Libre marché	Libre marché	Libre marché

Conditions spécifiques

Conditions spécifiques aux régimes de moins de 250 certificats

- ◇ Les médicaments admissibles sont ceux couverts par le régime privé.
- ◇ La formule de compensation, basée sur la répartition du risque, demeure une formule de compensation par tranches dite pyramidale qui permet d'éviter les difficultés pour une strate donnée d'absorber un volume inusité de larges réclamations en les faisant partager par l'entière population mutualisée, selon une approche cumulative par tranche.

Conditions spécifiques aux régimes de 250 certificats et plus

- ◇ Seuls les frais de médicaments couverts par le régime général sont mutualisés.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller qui se fera un plaisir de vous répondre



GROUPE FINANCIER AGA INC.

Siège social
4150, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 490
Westmount (Québec) H3Z 2W8
Tél. : 514 935.5444 1 800 363.6217 Téléc. : 514 935.1147

Succursale
Edifice Le Delta 1
2875, boulevard Laurier, bureau 700
Québec (Québec) G1V 2M2
Tél. : 418 658.3188 418 683.8823 1 877 330.3357 1 888 683.8823 Téléc. : 418 627.8708 418 682.2433